

de dix minutes environ nous vîmes arriver Gardanne, qui n'avait pas plus que Sopransi oublié ce rendez-vous si singulièrement donné. Nous dînâmes tous les trois, bien plus occupés de nos souvenirs du collège que des affaires du temps, et je me rappelle que nous passâmes une fort joyeuse soirée.

On se fait difficilement aujourd'hui une idée des mœurs du temps dont je parle; Paris n'était pas mort à onze heures du soir, on n'avait pas peur de vivre trop long-temps, et pour tous ceux qui fréquentaient le monde, la nuit n'était qu'un heureux prolongement du jour. Ah! si je ne craignais d'abuser de la patience du lecteur, que j'aimerais à le rajeunir de vingt et quelques années, pour le conduire aux bals brillans de madame de La Ferté. « Invitez, lui dirais-je, cette jeune et jolie » personne que vous voyez là auprès de sa mère; » c'est mademoiselle Georgette Ducrest, une des » meilleures danseuses d'ici! » Que j'aimerais encore à le faire asseoir à la table de Cambacérès, entre M. d'Aigrefeuil et M. de Villevieille! Chacun de ces deux messieurs était doué d'un appétit on ne peut plus recommandable, qui donnait à l'un et à l'autre une très-grande valeur; mais leur réunion m'a toujours paru un des phénomènes de l'empire. Dissertez maintenant sur l'influence que peut avoir

la bonne chère sur l'embonpoint humain! Egaux en estomac, héros de la même table, nourris des mêmes sucs, l'un était le plus gras, l'autre le plus maigre des hommes! Messieurs les physiologistes, c'est à vous que ceci s'adresse. Au reste, voilà de ces souvenirs auxquels je n'ose me livrer que dans la solitude, car alors, quoi de plus doux que de revivre le temps que l'on a déjà vécu? mais de souvenir en souvenir on peut devenir indiscret, et l'indiscrétion est une horreur.

Cependant la saison des plaisirs s'avancait et le temps approchait où les fatales affaires de l'Espagne allaient attirer l'empereur à Bayonne, et où chacun par conséquent allait retourner à son poste, ou occuper pour la première fois celui qui venait de lui être assigné. Au nombre de ces derniers se trouvait le prince Borghèse, pour lequel l'empereur, avant de partir, avait réalisé les projets conçus à Tilsitt. A la même époque furent récréés, par un sénatus-consulte, des comtes, des barons et des chevaliers de l'empire; il n'y manqua que les marquis. Cette mesure, je dois le dire, eut la désapprobation générale de tous les républicains qui ne furent pas titrés, et ce fut un vaste champ ouvert aux épiigrammes du faubourg Saint-Germain. A parler sérieusement, les hommes les plus sages ne virent pas avec plaisir cette restauration de titres que la

révolution avait détruits, et, en vérité, la gloire de l'empire n'avait pas besoin d'être entourée d'un essaim de glorioles ridicules. L'empereur rétablit aussi dans le même temps l'ancienne Université, c'est-à-dire cet échafaudage monstrueux où l'instruction et l'éducation redevaient l'objet d'un monopole, aussi bien que le sel et le tabac. Mais, je le répète, la masse presque entière de la nation était emportée par la confiance que lui inspirait Napoléon.

Les départemens du Piémont réunis à la France formaient déjà un gouvernement général, dont le commandement avait été d'abord confié au général Jourdan, puis au général Menou, qui l'occupait alors; mais je glisse sur cet objet, attendu que j'aurai à y revenir quand nous serons installés à Turin. Il ne faut pas que j'oublie que nous ne sommes pas même encore en route, puisqu'il s'agit seulement de l'érection de notre gouvernement en grande dignité de l'empire. Tout se fit de la manière la plus solennelle; l'empereur envoya un message au sénat, et le sénat y répondit le deux de février, par le sénatus-consulte suivant :

« ART. I. Le gouvernement général des départemens au delà des Alpes est érigé en grande di-

gnité de l'empire, sous le titre de gouverneur général.

» ART. II. Le prince gouverneur-général jouira des titres, rangs et prérogatives attribués aux autres princes grands dignitaires.

» ART. III. Dans l'étendue de son gouvernement, et lorsque Sa Majesté Impériale ne sera pas présente, il prendra rang avant les autres titulaires des grandes dignités et immédiatement après les princes français.

» ART. IV. Il exercera dans les départemens au delà des Alpes les fonctions suivantes, concurremment avec les princes grands dignitaires, auxquelles elles sont attribuées :

» 1°. Il portera à la connaissance de l'empereur les réclamations formées par les collèges électoraux, ou par les assemblées de canton desdits départemens, pour la conservation de leurs privilèges.

» 2°. Il recevra le serment des présidens des collèges électoraux, et des assemblées de canton, des présidens et des procureurs généraux des cours et des tribunaux, des administrateurs civils et des finances, des majors, chefs de bataillon et d'escadron de toutes armes.

» 3°. Lorsque Sa Majesté Impériale se trouvera

dans les départemens au delà des Alpes, le gouverneur général présentera au serment les généraux et fonctionnaires publics admis à prêter serment devant elle.

» Il présentera également les députations des collèges électoraux, des villes, des cours et des tribunaux.

» ART. V. Il présidera l'assemblée du collège électoral du département de Gènes. »

Telle fut la Charte octroyée par le sénat au gouverneur général des départemens au delà des Alpes, qui n'était encore nommé que *in petto*. Quand j'en eus pris connaissance, je vis que les pouvoirs du prince gouverneur-général étaient assez vaguement définis, sous le rapport de l'autorité administrative qu'il aurait à exercer, et que, par conséquent, ce serait à lui à se faire la meilleur part possible dans l'exercice du pouvoir. Je fus frappé en outre de l'idée que, sous le prétexte de fonder un gouvernement général, l'empereur avait voulu seulement faire naître l'occasion de donner une cour à l'ancienne capitale des états du roi de Sardaigne. Je ne concevais pas non plus comment il avait pu échapper, à des rédacteurs aussi habiles que ceux qui avaient rédigé le sénatus-consulte,

une contradiction qui me semblait absurde. Il est dit au troisième paragraphe de l'art. IV : « *Le prince gouverneur-général recevra le serment des présidens des collèges électoraux, etc.* ; » et, aux termes de l'article V : « *Il présidera le collège électoral du département de Gènes* ; » d'où il résultait que le prince recevrait son propre serment. Cela me paraissait tellement contraire à toute raison, à tout esprit de législation, que je crus devoir soumettre mes observations à un grand fonctionnaire de l'état, qui m'avait toujours témoigné beaucoup de bienveillance. Quand il m'eut écouté, au lieu de me répondre, il m'adressa cette question, à laquelle, je l'avoue, je ne m'attendais guère : « Quel âge avez-vous ? — Bientôt vingt-trois ans. — Ah !... » Vos observations sont justes ; mais vous avez tort, et je vous engage à les garder pour vous. — Comment donc... ? — Oui, vous dis-je, vous êtes trop jeune pour avoir raison. » En cette circonstance je profitai de cet excellent conseil, dont malheureusement je ne profitai pas toujours depuis.

Mais revenons à notre fameux sénatus-consulte et à ce qui en fut la suite. L'empereur l'approuva le sept février ; et le quinze du même mois il adressa au sénat un nouveau message pour lui faire connaître, ce qu'aucun sénateur n'ignorait, le

choix qu'il avait fait du nouveau grand dignitaire de l'empire. Napoléon s'exprima en ces termes :

« Sénateurs,

» Nous avons jugé convenable de nommer notre
 » beau-frère, le prince Borghèse, à la dignité de
 » gouverneur-général, érigée par par le sénatus-
 » consulte organique du deux du présent mois.
 » Nos peuples des départemens au delà des Alpes
 » reconnaîtront, dans cette dignité, et dans le
 » choix que nous avons voulu faire pour la remplir,
 » notre désir d'être plus immédiatement instruit de
 » tout ce qui peut les intéresser, et le sentiment
 » qui rend aujourd'hui présentes à notre pensée les
 » parties même les plus éloignées de notre empire.»

Le message de l'empereur me réconcilia un peu avec le sénatus-consulte. *Le désir d'être plus immédiatement instruit* me parut un de ces mots de valeur qui, émanés directement de l'empereur, nous fortifierait contre la lettre du sénatus-consulte, s'il survenait, comme cela ne manqua pas d'arriver, des conflits d'autorité. Il devait en survenir beaucoup, car la position du gouverneur général se trouvait unique dans la vaste étendue de

l'empire. Il n'était pas vice-roi, comme Eugène, qui avait des ministres spéciaux pour le royaume d'Italie; le décret ne le mettait en relation directe qu'avec les autres grands dignitaires de l'empire: mais l'administration restait *une* dans toutes ses branches; mais l'influence des ministres de Paris s'étendait sur les départemens au delà des Alpes, tout aussi bien que sur ceux de l'intérieur de l'ancienne France; point de nominations à faire, par conséquent point de pouvoir: et pourtant il fallait, pour se faire bien venir, jouer toutes les simagrées du pouvoir. N'ayant rien à donner à la réalité des intérêts, il fallut nous borner à exploiter le champ de l'amour-propre; mais ce champ était vaste, bien préparé et fécond; le Piémont est un pays fertile.

Le prince fut enchanté quand il reçut le magnifique diplôme de sa nomination. Le sénatus-consulte s'y trouvait relaté dans son ensemble, sur une belle feuille de peau de vélin, scellée du grand sceau de l'empire, revêtue de la signature de l'empereur, et, par ampliation, de celle de Cambacérès; enfin, rien n'y manquait.

A cette époque, la princesse Borghèse n'était point à Paris; sa santé, ou, si l'on veut, son caprice, l'avait engagée à passer la fin de l'hiver à Nice, ville dont le climat est si favorable. aux médecins qui veulent envoyer mourir leurs malades ailleurs.

L'empereur, cependant, avait donné à sa sœur un brevet de bonne santé au moins momentanée, en lui prescrivant d'accompagner son mari dans sa prise de possession du gouvernement général des départemens au delà des Alpes. L'empereur étant parti le trois d'avril, le prince quitta Paris le lendemain, accompagné du colonel Curto son premier aide-de-camp, pour aller rejoindre la princesse à Nice; et le reste du convoi se mit en marche le sept du même mois, comme on le verra dans le chapitre suivant. Si, au reste, je brusque un peu la fin de celui-ci, j'aurais le droit d'appeler cela du style imitatif: car on ne peut se figurer en quelle hâte chacun déguerpiçait de Paris.

.....

CHAPITRE II.

Le marronnier précoce et grande observation. — Voyage au devant du printemps. — Départ de Paris pour Nice. — La cour de l'hôtel Borghèse. — Les aides-de-camp du prince. — M. de Montbreton et M. de Clermont-Tonnerre. — Rapidité extraordinaire. — Point de changemens de température. — Arrivée à Lyon et le souper de cent écus. — Le vin de l'Ermitage. — Deux mois en une nuit. — Admirable climat du Comtat. — Tristesse des oliviers. — La bonne femme de Brignolles. — Trente-six francs et six généraux. — Les gorges de l'Estrelle. — Quatre millions de diamans et petit conseil. — Absence de voleurs et mauvais chemins. — Le golfe Juan et la rade d'Antibes. — Bonnes relations entre les voyageurs. — Le bal de madame de Luynes et déguisemens. — Don Quichotte et M. de Louvois. — Arrivée à Nice. — Maison de M. Vinaille occupée par la princesse Borghèse. — Conversation avec le prince en regardant la mer. — Coup d'œil admirable. — Histoire des statues du prince. — La vente forcée. — Emploi de dix-huit millions. — Le prince trompé par l'empereur. — Influence de la conduite de l'empereur sur le caractère de son beau-frère. — Commencement de désenchantement. — Commensaux de la princesse. — Madame de Chambaudouin, la lectrice et les dames d'annonces.